

Rapport d'orientation budgétaire 2016

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans établissements publics de coopération intercommunale plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- L'année 2015 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL étant fonction du taux d'évolution de la DGF, celui-ci n'augmente plus depuis 2010. Néanmoins le CFMEL peut compter sur une démographie positive permettant une augmentation du produit des cotisations chaque année.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont la subvention de Mairie 2000 et « les produits divers de gestion courante ».

Mairie 2000 qui est un organisme dépendant de l'Association des Maires de France aide financièrement le Centre pour l'organisation de ses formations à hauteur de 10 000 euros par an.

Les « autres produits de gestions courantes » sont la participation de l'EPTB du Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL.

Entre 2013 et 2015, **les produits de fonctionnements du CFMEL ont baissés de 0.2%**, cela s'explique par un exercice 2013 marqué par l'encaissement de plusieurs recettes exceptionnelles.

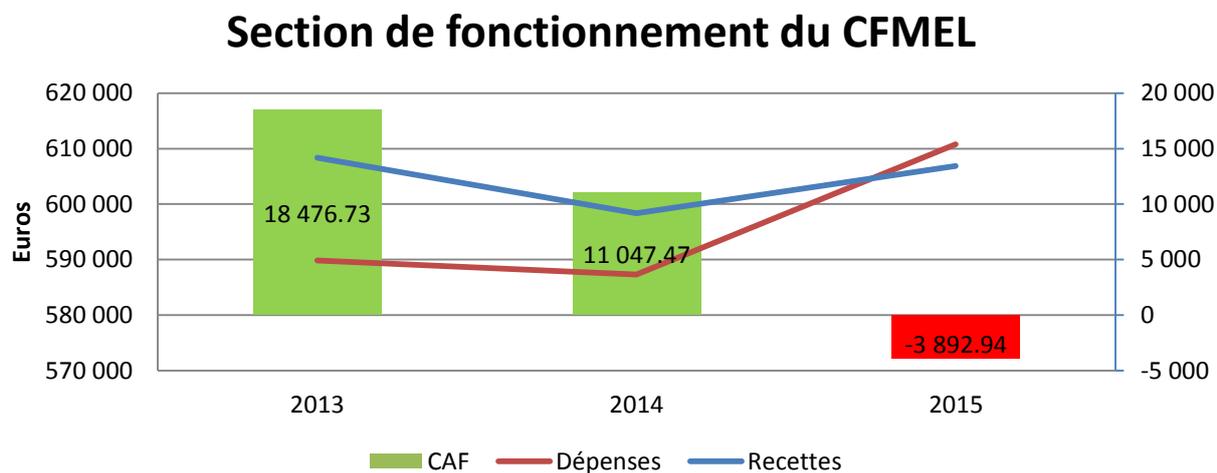
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les plus gros postes de dépenses sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des réunions.

- Les charges de personnel (chapitre 012), restent entre 2013 et 2015 stables, **0.76% d'augmentation** seulement malgré le GVT (glissement vieillesse technicité) et l'augmentation du taux salarial des cotisations retraite.
- Les charges générales (chapitre 011) augmentent entre 2013 et 2015 de 20%, cela est due au changement d'imputation de certains contrats de maintenance (qui étaient auparavant payés dans la section d'investissement). En neutralisant ce changement d'imputation, les charges générales du CFMEL ont en fait **baissé de 9.2%** tout en maintenant un même niveau de service et en ayant des frais d'organisation de réunions à la hausse suite aux succès des formations organisées depuis 2 ans.
- Les autres charges, dont les charges financières représentent seulement 2.3% des dépenses de fonctionnement du CFMEL.

3- La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



- Ce tableau fait apparaître une dégradation de la capacité d'autofinancement, cela est une nouvelle fois la conséquence de l'intégration dans la section de fonctionnement de contrats qui étaient imputés en section d'investissement. Les mesures prévues en 2016 vont permettre de retrouver une section de fonctionnement excédentaire à la fin de cet exercice.
- Le déficit en fonctionnement de l'année 2015 va être largement comblé par l'excédent reporté des exercices précédents qui est de **41 000 euros**.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux a, contrairement à une commune ou un EPCI peu de dépenses d'investissement. Celles-ci consistent à un renouvellement régulier du matériel informatique et au remboursement de l'emprunt pour l'achat d'un véhicule de service en 2013.

Il y a eu en 2014, 9 687 euros de dépenses d'investissement et 7 222 euros en 2015. Cette section représente donc seulement entre 1 et 2% des dépenses totales du Centre de formation.

2- Les recettes d'investissement :

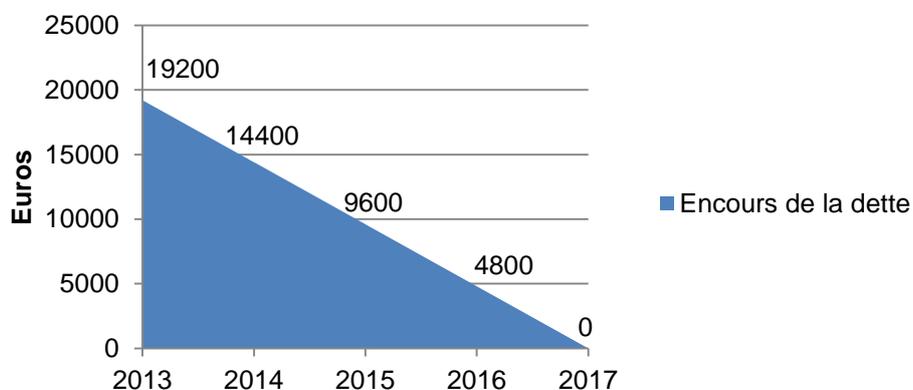
Les recettes d'investissement sont le FCTVA et la dotation aux amortissements, ces deux ressources permettent à cette section d'être à l'équilibre ou légèrement excédentaire selon les années.

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux a un seul emprunt en cours, il s'agit d'un crédit souscrit en 2013 pour l'achat d'un véhicule de service. D'une durée de 4 ans, il a été conclu à un taux fixe de 2.75 (emprunt de type A1 dans la charte de Gissler) :

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette au 31/12/2015	Annuité payée en 2015	Dont	
				Intérêts	Capital
Caisse d'Epargne LR	19 200	9 600	5134.48	334.48	4 800

Encours de la dette



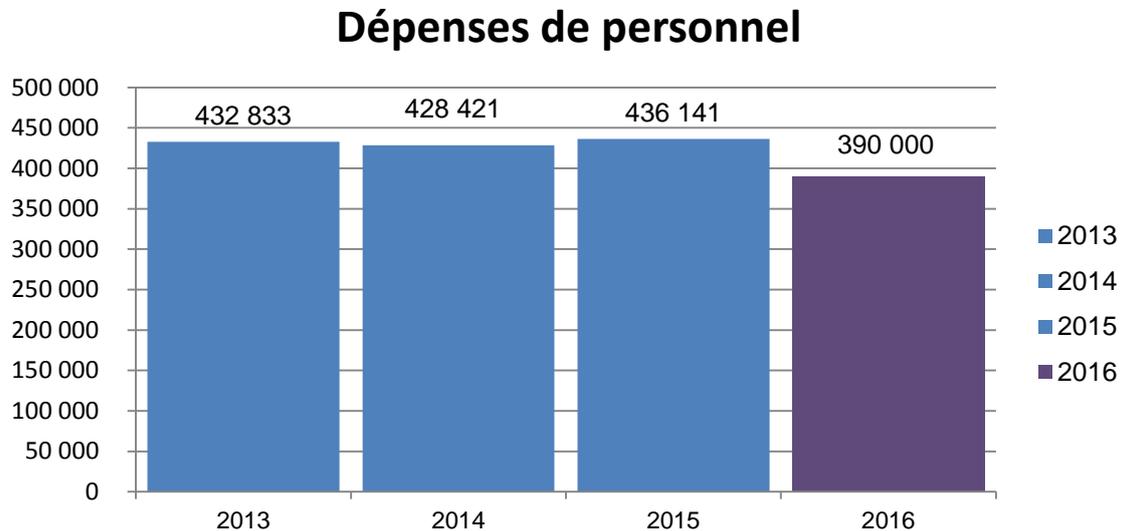
Le CFMEL a également souscrit une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon. Cette ligne de trésorerie est utilisée au premier trimestre de chaque année, les cotisations au CFMEL n'arrivant qu'après le vote du budget dans chaque commune membre. Cette ligne d'un montant de 150 000 a fait l'objet d'un tirage pour un montant de 100 000 euros en 2015 :

Prêteur	Montant de la ligne	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 31/12/2015
			Intérêts et frais d'interventions	Capital	
Caisse d'Epargne LR	150 000	100 000	1 908	100 000	0

- Le Centre de formation est donc une structure très peu endettée, avec des frais financiers très faibles. Il n'est pas prévu de souscrire un nouvel emprunt avant le remboursement intégral de celui en cours.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



Cette baisse s'explique par le départ à la retraite d'un agent du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux en 2016.

On peut donc voir que les dépenses de personnel CFMEL sont maîtrisées : après une stabilité entre 2013 et 2015 (seulement 0.76% d'augmentation) elles devraient connaître une baisse en 2016.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par la délibération n°2003-06 du 20 janvier 2003.
- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantage en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion du Centre de formation au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur). Chaque agent a donc le choix entre une des deux propositions. Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 de 35h par semaine soit 1607 heures par an. A noter que tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

A-Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **340** (pour mémoire, 337 au 1^{er} janvier 2015).

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	56
1 000 à 1 999	54
2 000 à 4 999	52
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	340

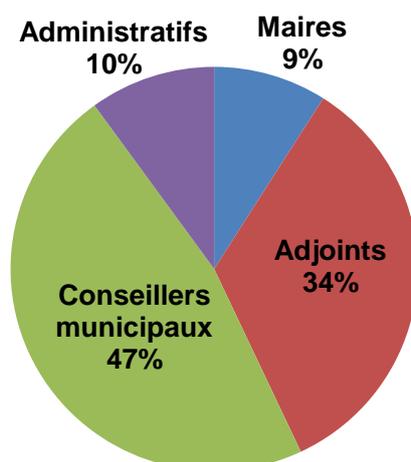
- Nombre de Communautés de Communes adhérentes : 13 au 31/12/2015

B-La mission de formation des élus

Au cours de l'année 2015 le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault 39 réunions ou sessions de formation.

Ces actions ont permis de réunir **1840 personnes, soit 19% de plus que lors de l'année 2014.**

Les participants se répartissent de la façon suivante :

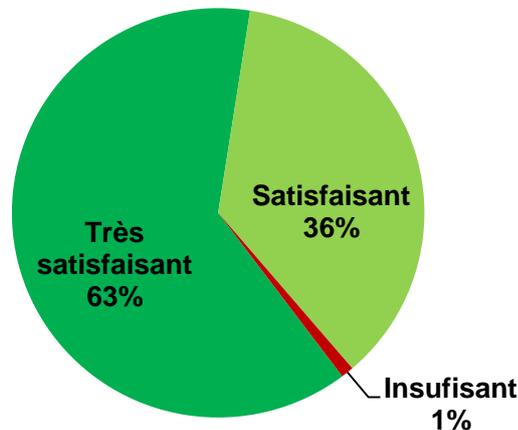


1- Actions de formations réalisées en 2015

Intitulés	Nb de journées	Nb de participants	Intervenants
L'accessibilité des personnes en situation de handicap	2	165	M. P. BONNAUD, CFMEL; Mme C BLAHO, Hérault Tourisme
Les procédures d'acquisitions foncières des collectivités locales	3	158	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; Mme F. DUPUY, CD 34
Loi de finances 2015 Vote des budgets	5	230	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL
Les pouvoirs de police du maire	5	183	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL
Le contrôle budgétaire	3	101	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; M. E. PEREZ, ex-CRC
Le PLU: pourquoi faire?	3	228	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; M. P. TRONCHON, Consultant en urbanisme
Les obligations légales de débroussaillage	3	115	M. P. BONNAUD, CFMEL; MM F, BROCHIERO et M, CLOPEZ, DDTM 34
Les obligations en matière de sécurité et de santé au travail	3	101	M. V. GUEVARA, CFMEL; Mme CRETTE et M. A. MACHERET, CDG 34
Le statut de l'élu	2	121	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; Mme J. ROUSSEL, AMF
La réforme des documents d'urbanisme	3	228	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL; M. G. MERLAND, Professeur de Droit public, Avocat.
Les marchés publics des collectivités	8	220	M. J. MUSCAT, Directeur du CFMEL
TOTAL :	35	1840	

2- Taux de satisfaction des formations organisées en 2015

Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation afin de les rendre encore plus pertinentes. Le taux de réponse de ce questionnaire est de 71%. Il fait ressortir un **taux de satisfaction de 99 %** (dont 63 % « très satisfaisant ») et seulement 1% de « non satisfait »



3- Actions de formations prévues en 2016

Le Centre propose un calendrier de formation trimestriel. Les membres reçoivent chaque début de trimestre un calendrier avec la totalité des formations pour les trois mois suivants.

Les formations du premier trimestre sont :

- « *Les communes nouvelles* » avec la participation de l'AMF.
- « *Loi de Finances pour 2016, Loi de finance rectificative pour 2015, comment équilibrer le budget ?* » avec M. Jacques Muscat.
- « *Réussir vos projets techniques : acoustique, thermique, AMO* » avec le CINOV LR.

Les formations prévues au second trimestre :

- « *La voirie* » avec M. Jacques Muscat.
- « *Le rôle du maire dans l'enquête publique* » avec la compagnie des commissaires enquêteurs.
- « *Voirie, réseaux, quelles solutions pour entretenir le patrimoine ?* » avec la Fédération des Travaux Publics.
- « *Le maire employeur* » avec le CDG 34.
- « *Les marges de manœuvres financières et non financières* » M. Vincent Guevara.

Les formations à l'étude pour le dernier trimestre :

- La DECI avec le SDIS 34
- La GEMAPI, Les financements européens...

C- Les activités de publication/assistance/contentieux

1. Les publications du CFMEL :

Espace info :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence, et des questions parlementaires. Depuis le mois de septembre 2015, « *Espace infos* » est passé de 8 à 12 pages. Cette augmentation de la pagination permet désormais d'aborder l'actualité du CFMEL, de commenter les textes publiés au Journal Officiel et de proposer un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres.

Spécial budget :

Au premier trimestre de chaque année, M. Jacques Muscat conçoit et réalise la brochure « Spécial budget ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

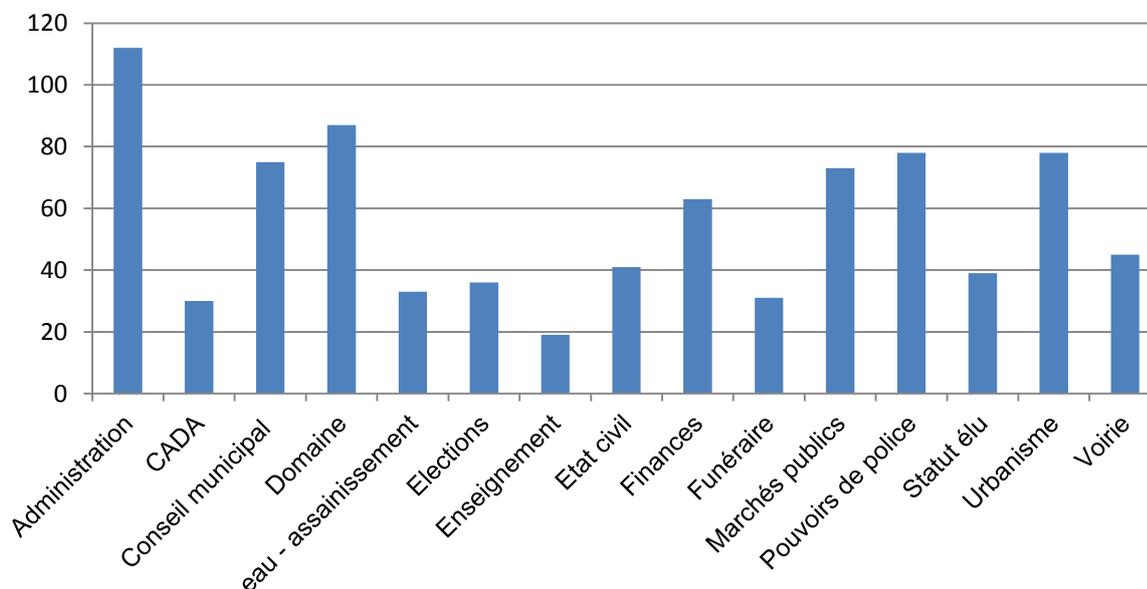
2. Activités de conseils juridiques:

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux Elus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes.

Les réponses à ces questions, qui sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation confirmant les conseils prodigués.

Chaque jour, les réponses apportées aux appels téléphoniques et aux courriels impliquent une bonne connaissance de l'actualité juridique, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

840 conseils téléphoniques ont été donnés en 2015.



3. Mémoires contentieux :

La rédaction de mémoires au contentieux uniquement devant la Juridiction Administrative et lorsqu'une autre collectivité n'est pas impliquée, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

- **5 mémoires** ont été rédigés en 2015.

D- Le site internet CFMEL.FR

A ce jour, 2650 visiteurs se connectent mensuellement sur notre site (**2% de plus qu'en 2014**).

On peut y retrouver de nombreuses informations juridiques. Notre rubrique actualité permet de consulter les principaux textes récemment entrés en vigueur concernant les collectivités. Le CFMEL élabore et met également régulièrement en ligne des fiches pratiques sur les marchés publics, l'urbanisme ou encore les pouvoirs de police ou l'administration générale. Ces fiches permettent d'avoir un récapitulatif complet des textes et de la jurisprudence pour un sujet donné.

Il est également possible de consulter et de télécharger les documents de formations du trimestre en cours et des trimestres précédents.

De plus, de nombreux participants aux journées et formations s'inscrivent via le site.

Accueil [Admin] Formation Assistance Juridique Publications Contact

Bienvenue au CFMEL

Né de la décentralisation et des besoins qu'elle a engendrés, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux de l'Hérault a été créé le 13 mars 1986 par une majorité de communes et le Conseil Général, afin d'apporter formation (par la réalisation de réunions), information et assistance aux élus locaux des communes du département de l'Hérault.

L'établissement public est administré sous la forme d'un syndicat mixte disposant de Statuts.

Il est géré par un Comité composé de 16 maires, 2 présidents de communautés de communes et 10 conseillers généraux.

Ce Comité élit un Bureau composé par :

Le Président du CFMEL
Les Présidents d'Honneur
Les Vice-Présidents
Les Membres du Bureau

Le CFMEL dispose :

D'un service formation mettant en œuvre des réunions d'élus depuis 1986.
D'un service juridique proposant une assistance administrative aux collectivités adhérentes.
Et bien évidemment de différents moyens : personnels et financiers.

amf34 ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

- » Accueil
- » Actualités
- » Plan du site
- » Annuaire des élus
- » Rapports d'activité
- » [Admin]
- » Formation
- » Assistance Juridique
- » Publications
- » Contact

» Espace info TV

Rechercher Valider

III- L'ANNÉE 2015 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	340
Nombre de Communautés de Communes adhérentes	13

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Fonctionnement	614 500 euros
Investissement	25 300 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	35
Nombre de participants	1840
Taux de satisfaction des formations	99%

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos diffusés	5000
Nb d'espaces infos publiés	11
Nb de brochure « Spécial budget » diffusées	500

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils téléphoniques	840
Nb de lettres	35
Nb de mails	964
Nb de mémoires	5

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	6
Structure d'emploi :	4 agents catégorie A 0 agent catégorie B 2 agents catégorie C